

## Le bras de fer entre Ville et animateurs continue

### Lausanne

**Le personnel de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise quitte la table des négociations.**

Le bras de fer entre la Ville et les animateurs socioculturels de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) n'en finit pas de faire des vagues. Ce mercredi, le personnel de la FASL a annoncé sa sortie des négociations sur la réforme de sa gouvernance. Le conflit s'éternise. Deux audits ont été menés en 2017, poussant le Conseil communal à imaginer une communalisation de toute l'activité. En novembre dernier, la Municipalité annonçait vouloir la reprendre entièrement plutôt que de continuer à subventionner la fondation.

### Autonomie revendiquée

La Municipalité a cependant repris les négociations avec la FASL. Et elles capotent à nouveau aujourd'hui. Le personnel dénonce une représentativité excessive de la Ville au sein des organes de la fondation. Les exigences municipales seraient en outre beaucoup trop contraignantes.

«Les mandats de la Ville se sont diversifiés et intensifiés, relève Aude Maurer, animatrice. La pression est de plus en plus forte alors qu'avant on nous faisait confiance.» La travailleuse sociale fait valoir qu'elle et ses collègues n'ont «pas de problème à rendre des comptes à la Ville», mais que toute leur activité devient de plus en plus «quantifiée» par l'administration. À cet égard, les anciens

«Les mandats de la Ville se sont diversifiés et intensifiés. La pression est de plus en plus forte alors qu'avant on nous faisait confiance»

**Aude Maurer**, animatrice

animateurs ont publié une lettre ouverte rappelant la mission de terrain de l'animation socioculturelle et incitant les «instances responsables» à laisser une «totale autonomie» à la FASL.

En charge du dossier, le municipal David Payot observe que la composition du conseil de fondation que les animateurs décrivent comme «noyauté» par la Ville est la même depuis vingt-cinq ans: «Nous espérons que les négociations pour la réforme du conseil de fondation et la convention aboutissent et permettent un fonctionnement clarifié dès janvier 2021.» L' élu répète son désir de continuer le travail «dans le dialogue». La Municipalité analysera le projet de convention tel que retouché par le personnel durant la phase de consultation. «Nous voulons avancer, mais sans arriver à une position hâtive susceptible de démobiliser les acteurs», conclut-il.

**Lise Bourgeois**